



Association Pour la Médiation Familiale

11 rue Beccaria, 75012 PARIS
01 43 40 29 32 - contact@apmf.fr
www.apmf.fr

Objet :

Convocation
Assemblée Générale Annuelle
Exercice clos au 31/12/2018

Paris le 1^{er} avril 2019

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE CONVOCATION

Chères adhérentes,
Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Annuelle de l'A.P.M.F. qui se tiendra, **le samedi 18 mai 2019 à 9 heures 30**, au siège de l'association LE CHANTIER : 24 rue Antoine Julien – PARIS (75012), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Conseil d'Administration,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- Remise du trophée des mémoires,
- Positionnement de l'APMF et débat sur ses orientations politiques :
 - * La TMFPO, état des lieux et perspectives
 - * Les partenariats et contributions de l'APMF :
 - Médiation 21 et le livre blanc,
 - Partenariat APMF-FFER-FENAMEF
 - * L'APMF au sein de l'instance nationale de la médiation familiale et des espaces de rencontre,
- Questions diverses.

Attention le nombre de places est limité, merci de bien vouloir nous informer de votre présence ou de de votre absence par retour de mail.

Vous trouverez joint à la présente le texte des projets de résolutions,

Sont consultables sur le site internet de l'APMF (espace réservé aux adhérents) :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018,
 - le rapport d'activité, le rapport moral,
-

Nous vous rappelons que seuls peuvent voter, les adhérents à jour de leur cotisation **à la date de la tenue de l'Assemblée Générale**, et ce, conformément à l'article 16.A des statuts.

L'adhésion d'une personne morale ne donne droit qu'à une seule voix délibérative, attribuée à son représentant légal ou à toute autre personne physique sur délégation du représentant légal.

Si vous êtes présent, vous pourrez régler votre cotisation le jour de l'Assemblée Générale, pour cela, pensez à vous présenter assez tôt, ensuite vous pourrez voter.

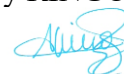
Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée Générale, vous pourrez voter par correspondance ou vous faire représenter par l'adhérent de votre choix.

Vous recevrez prochainement par courrier, le matériel nécessaire à votre vote par correspondance et/ou à votre représentation :

- une notice explicative
- un bulletin de vote et son enveloppe
- une enveloppe libellée au nom de l'APMF pour le retour de votre bulletin,

Nous vous prions de croire, chères adhérentes, chers adhérents, en l'expression de nos salutations les meilleures.

La Présidente de l'APMF
Audrey RINGOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Audrey Ringot', positioned below the printed name.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur la situation morale et financière, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 2 759,62 euros de la manière suivante :

Total du bilan	88 029,43 euros
Total des subventions, cotisations et produits	132 920,03 euros
Résultat net de l'exercice	2 759,62 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 45 062,76 euros.

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 71 932,94 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de 3 ans :

Membres sortants :

- Mme Martine MURER
- Mme Patricia DEVAUX-SPATARAKIS

Nouveaux membres :

- Mme Sylvie DANIEL
- Mme Claude LEOBON